ATTESTATION DE LABÉLISATION

Label CH-F412004-2026-193

L'entreprise

Renoantic SA

A obtenu le label CARBON FRI. L'entreprise a rempli toutes les conditions requises et soumis tous les documents nécessaires à l'obtention du label conformément au règlement de labélisation du 15/05/2018.

CARBON FRI

En particulier, ce certificat atteste

Que le bilan CO_2 a été établi par une organisation accréditée, garantissant la conformité avec la norme ISO 14064-1.

La présence d'une politique climatique et d'une déclaration d'intention pour réduire les émissions de CO_2.

La présence d'une attestation de l'investissement dans la Fondation.

Le label est valable pour une durée d'un an à partir du 26/08/2026.

En deux exemplaires à Fribourg, le 24/11/2026

Autorisé par

Christophe Emmenegger
Président, Fondation Carbon Fri

Fondation Carbon Fri | T : +41 26 347 12 20 | info@carbonfri.ch | www.carbonfri.ch
p.a Chambre de commerce et d'industrie du canton de Fribourg | Rte du Jura 37 B | CP 160 | CH-1701 Fribourg